

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. LACATON, A. CHAMBON, M. LECRU, L. LEROY, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES

Excusés : JP. LABAU donne pouvoir à P. MOLES  
V. FRANCOIS donne pouvoir à N. BLADOU  
I. DELPON donne pouvoir à L. ESCARPE  
E. NAULT donne pouvoir à L. LACATON  
M. MAYONOVE

## Début de séance 12H30

### Désignation du secrétaire de séance :

Madame Laurence LACATON est désignée comme secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2022

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte rendu du 1<sup>er</sup> avril 2022.

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2022

La commune de Bretenoux s'est portée volontaire pour changer de nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et est passée ainsi de la M14 à la M57.

Suite à un problème informatique, nous ayant induit en erreur nous avons affecté la somme de 30 000 euros au chapitre **022 – dépenses imprévues** lors de l'approbation du budget primitif de la Commune en Conseil Municipal du 23 mars 2022 (délibération n° DE\_20220323\_02) or il n'est pas possible d'affecter une somme dans ce chapitre avec la nomenclature M57.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réapprouver le budget primitif de la commune pour l'année 2022 en affectant la somme de 30 000 euros au chapitre **012 Charges de personnel et frais assimilés**, de façon à équilibrer le budget primitif de la Commune 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, le budget primitif principal de la commune de BRETENOUX de l'année 2022, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 895 130,13 €	1 895 130,13 €
Section d'Investissement	1 174 482,73 €	1 174 482,73 €
TOTAL	3 069 612,86 €	3 069 612,86 €

## SUBVENTION AMENDES DE POLICE : REFECTION DU GUE - ILE DE LA BOURGNATELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Département, par le biais de nos conseillers Départementaux, nous a adressé le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réfection du gué – Ile de la Bourgnatelle, pourrait rentrer dans les critères d'octroi de cette subvention et propose, compte tenu du nouvel estimatif des travaux 135 000€ HT (128 970€ nouveau gué + 6030€ de moyen de fermeture), le plan de financement suivant :  
Total des dépenses HT (travaux et maîtrise d'œuvre) : 148 154,94 €

Total des recettes HT : 148 154,94 € dont 29 682, 88€ d'autofinancement ou emprunt et 118 472,06€ de subvention réparties comme suit :

	Dépenses éligibles provisoires	Taux	Montants	Avancement
DETR	142 124,94€	50%	71 062,47	<b>Sollicité</b>
Région	148 154,94 €	25%	37 038.74	<b>Sollicité</b>
Département	148 154,94 €	7%	10 370,85	<b>A solliciter</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet tel que mentionné ci-dessus pour une estimation de 148 154,94 € HT (cent quarante-huit mille euros et quatre-vingt-quatorze centimes hors taxe) et sollicite pour le financement de ce projet, l'aide et du Département dans le cadre des amendes de police.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la coupure de l'éclairage public à partir de minuit sur l'ensemble du territoire communal, certains secteurs compte tenu des équipements n'ont pas pu bénéficier de cette mesure et/ou a entraîné l'annulation d'une ancienne mesure qui était l'allumage d'une lampe sur deux. Monsieur le Maire précise que la commune a lancé, avec Territoire Energies Lot, un programme pluriannuel de rénovation de notre éclairage public actuellement très énergivore. Afin de poursuivre dans la volonté d'une démarche aussi bien écologique que financière, Monsieur le Maire propose de modifier l'arrêté 2022-011 portant réglementation des heures de mise en service / coupure de l'éclairage public sur le territoire communal, en rajoutant un article précisant que l'allumage des lampadaires, au moins le temps de la réfection de notre réseau, se ferait un sur deux, sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition et demande à Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires.

**Fin de séance 13H10.**